



Eclairage public

9

Constat

L'éclairage varie avec la tension du réseau. Ces variations n'augmentent pas le confort visuel, mais bien la facture d'électricité. L'éclairage public peut représenter jusqu'à 30% de la facture d'une commune.

Propositions

Installer un appareil (*Lighting Energy Controller - LEC*) qui régule la tension du réseau. Ces appareils s'installent simplement au départ de l'alimentation des luminaires, dans les tableaux électriques, sans aucun dérangement pour les locaux concernés (centres commerciaux, parkings, hôpitaux, hôtels, centres sportifs, écoles, bureaux, sites industriels, entrepôts, gares, aéroports, éclairage public, etc.)

Finance

L'investissement initial est amorti en moins d'un an pour les locaux éclairés 24/24 heures et 7/7 jours et en 2 à 5 ans pour des locaux éclairés 10 à 12 heures par jour ouvrable.

Temps de réalisation

Immédiat

Besoins en matériel et/ou personnes

Aucun

Avantages

Diminution de la facture électrique sans nécessiter de lourdes modifications.

Inconvénients

Il faut concéder un petit investissement de départ.

Exemple concret

La Commune de Morges a observé une économie d'énergie de 28% sur l'éclairage public de la Grand'Rue et une économie de 19% sur le bâtiment de Beausobre.

Sources d'information

www.lexen.ch
www.ecologielibérale.ch/fiches/22_ECLAIRAGE_PUBLIC_EFFICACE.pdf

Cette fiche a été préparée par **Ecologie libérale**. Elle se base sur des informations librement disponibles. Toute participation aux frais est la bienvenue sur notre CCP 17-328286-7.
Merci d'en faire bon usage !